



Rapport d'activités 2024 et prévisionnel 2025



Mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INDEX	3
1 CONTEXTE GENERAL	6
2 EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2024	8
2.1 CELLULE RIVIERE	9
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES.....	9
2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE	9
2.2 CELLULE ANIMATION	10
2.2.1 ANIMATION DE CONTRAT	11
2.2.2 MISSIONS DE COMMUNICATION (0,5 ETP)	12
2.2.3 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP).....	12
2.2.4 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP).....	13
2.2.5 CELLULE « RESSOURCE EN EAU POTABLE » (0.5 ETP)	13
3 RAPPORT D'ACTIVITE 2024 ET PREVISIONNEL 2025	15
3.1 CELLULE RIVIERE	15
3.1.1 RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (ENJEU 1)	15
3.1.2 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITE ECOLOGIQUE (ENJEU 2).....	17
3.1.3 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU (ENJEU 3).....	18
3.1.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES (ENJEU 6).....	20
3.1.5 LIMITATION ET PRESERVATION DU RISQUE D'INONDATION (ENJEU 7).....	22
3.1.6 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION	23
3.1.7 AUTRES.....	23
3.1.8 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX.....	24
3.1.9 ACTIONS PREVUES EN 2025	24
3.1.10 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL	26
3.2 CELLULE ANIMATION	27
3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP) (ENJEU 9)	27
3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES (ENJEU 4)	29
3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT » (ENJEU 6)	34
3.2.4 ANIMATION CAPTAGES (ENJEU 5).....	38

A

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Assistance aux Opérations de Réception

ARS : Agence Régionale de Santé

B

BAC : Bassin d’Alimentation de Captage

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

C

CAAPRE : Cellule d’Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau

CBN : Conservatoire Botanique d’espaces Naturels

CD21 : Conseil Départemental de Côte d’Or

CENB : Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne

CENCA : Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

CGS : Contrat Global Sequana

CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

COFIL : COmité de PILotage

COTECH : COmité TECHnique

CRAEC : Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat

D

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DDE : Direction Départementale de l’Equipement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DET : Direction de l’Exécution des Travaux

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DIG : Déclaration d'Intérêt Générale

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EADC : Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais

ENS : Espace Naturel Sensible

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ETP : Equivalent Temps Plein

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIP : Groupement d'Intérêt Public

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MERCI : Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires

MFR : Maison Familiale Rurale

P

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-environnemental et Climatique

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PMH : Prestations de Mesures Hydrauliques

PTAP : Plan Territorial d'Actions Prioritaires

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SDDEA : Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SMS : Syndicat Mixte Sequana

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

U

UGB : Unité de Gros Bétail

1 CONTEXTE GENERAL

Le périmètre d'intervention de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Sequana en 2023 s'étend sur le bassin versant de la Seine amont soit sur 1 882 km², 137 communes (dont 11 par délégation) et 3 départements (Côte d'Or, Yonne et Haute-Marne). La population du territoire est de 21 441 habitants (source : Insee, 2023), soit une densité moyenne de population de 12 habitants par km². Le territoire compte 1 120 km linéaires de rivières principales (Seine, Ource, Digeanne, Laigne et petite Laigne, Brevon, Aube et Aubette) et plus de 800 km linéaires d'affluents.

Le territoire de la Seine amont s'est engagé dès 2008 dans des démarches territoriales de préservation et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

De 2008 à 2012, le contrat de rivière Sequana a posé les bases d'une gestion concertée sur le bassin de la Seine jusqu'à la confluence avec la Sarce dans l'Aube.

De 2014 à 2018, le Contrat Global Sequana (CGS) a conforté la notion de concertation et de solidarité de bassin sur un territoire étendu jusqu'aux portes de Troyes Champagne Métropole.

En parallèle, et conformément aux exigences réglementaires, les structures gestionnaires et animatrices ont subi une évolution profonde et rapide :

- Le Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Haute Seine, porteur du contrat de rivière, a fusionné avec les syndicats de l'Ource et de la Laigne en 2011 pour créer le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais.
- Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais voit son périmètre s'étendre en 2017 et devient Syndicat Mixte Sequana (SMS), exerçant la compétence GEMAPI.
- En 2019, le Syndicat Mixte Sequana devient Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE Sequana).

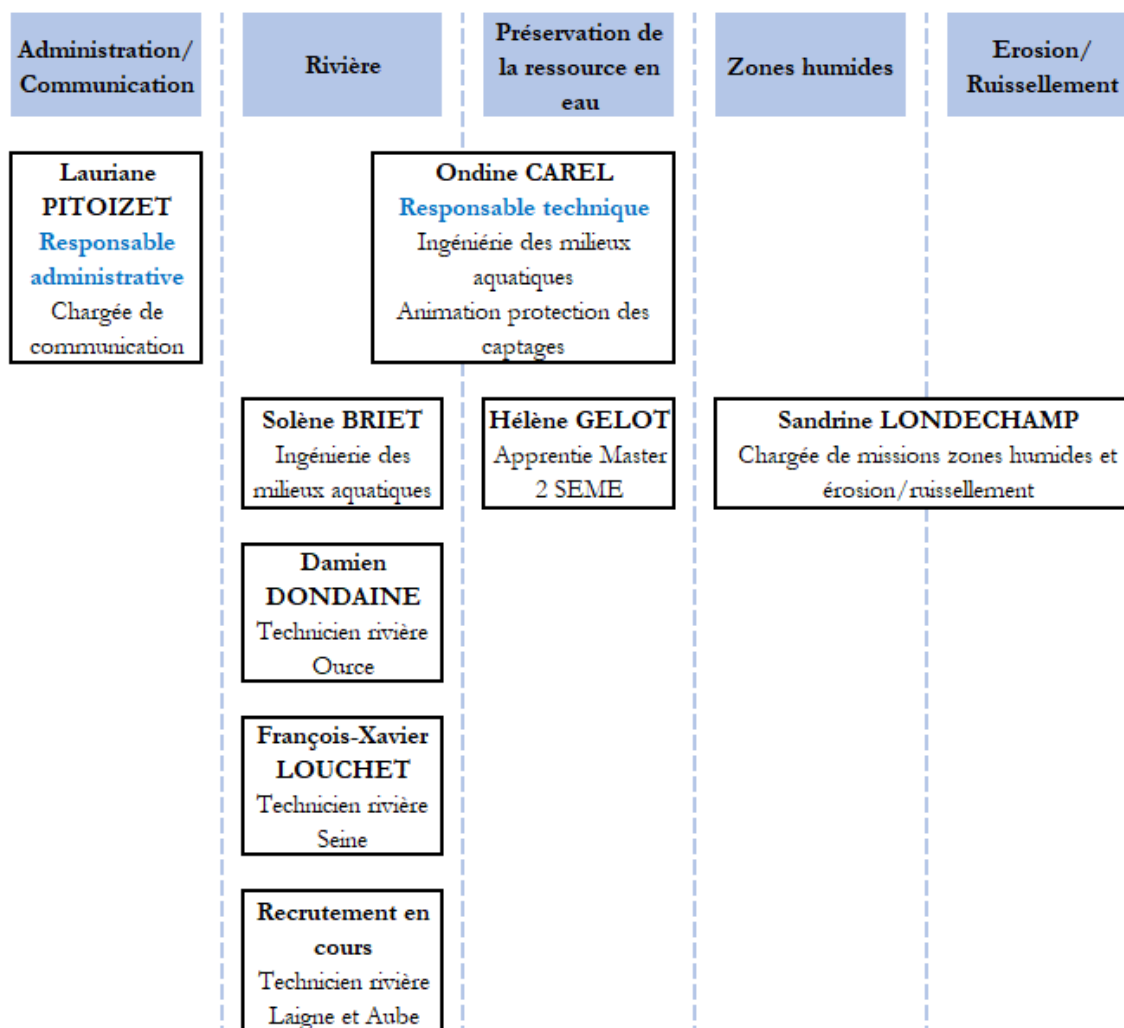
L'EPAGE Sequana s'engage aujourd'hui, sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI, dans un Contrat Territorial « Eau et Climat » (CTEC) 2020-2024 visant l'adaptation au changement climatique du territoire Seine amont, présentant des enjeux eau et biodiversité très marqués.

Ce contrat, établi pour une durée de 5 ans, comprend 113 actions pour un montant prévisionnel de 5 millions d'euros HT. Les actions ont été réparties suivant les 9 enjeux identifiés suivants :

- Enjeu 1 : Continuité écologique (8 actions),
- Enjeu 2 : Petite continuité (23 actions),
- Enjeu 3 : Restauration morphologique (21 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides (14 actions),
- Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable (21 actions),
- Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques (11 actions),
- Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondations (4 actions),
- Enjeu 8 : Animations (7 actions),
- Enjeu 9 : Communication / Sensibilisation (4 actions).

2 EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2024

En 2024, l'équipe de l'EPAGE Sequana (missions techniques et animation) était composée de 6 salariés et une apprentie.



Suite au départ de Léonard CLUYTENS en août 2023, le poste de technicien rivière Laignes et Aube est resté vacant durant toute l'année 2024 en dépit de plusieurs tentatives de recrutement.

2.1 CELLULE RIVIERE

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (4,3 ETP dont 1,3 ETP ingénieur et 3 ETP techniciens), assure des missions d'assistance technique et d'ingénierie.

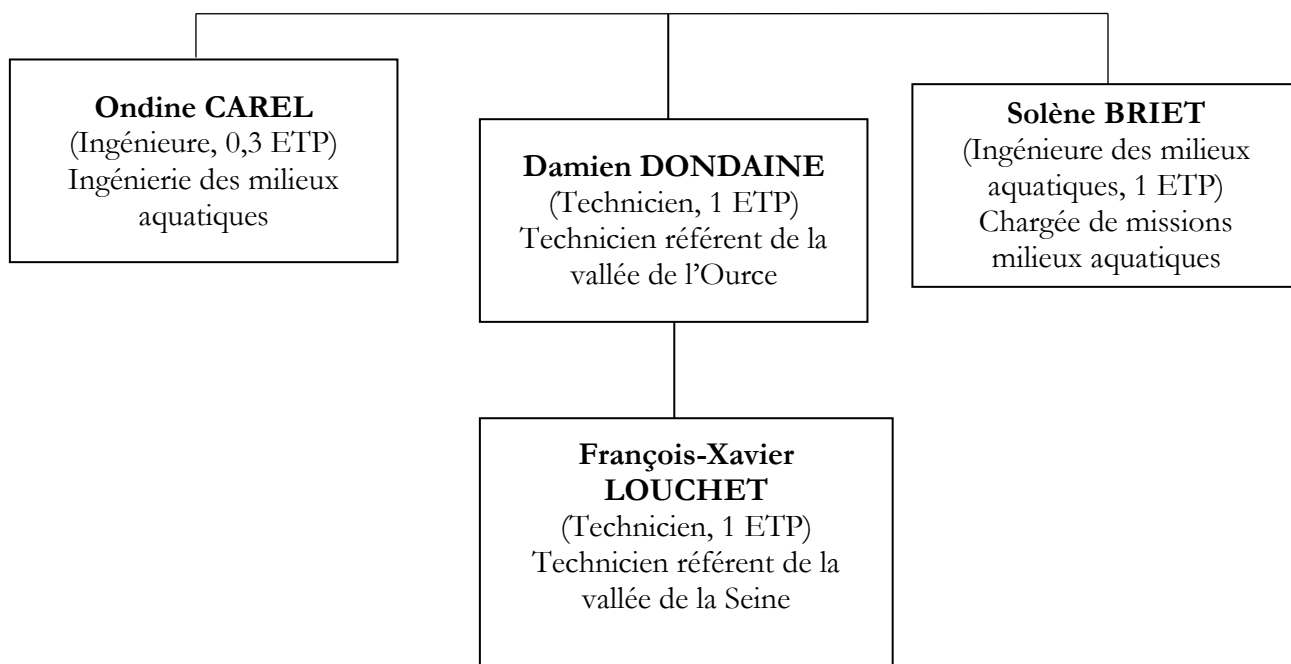
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'aménagements d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau (...),
- Contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- Rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- Suivi technique des bureaux d'études,
- Animation des comités de pilotage,
- Corrections et orientations des études,
- Contact avec le maître d'œuvre durant la phase travaux,
- Suivi des procédures réglementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- Suivi des chantiers.

2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE

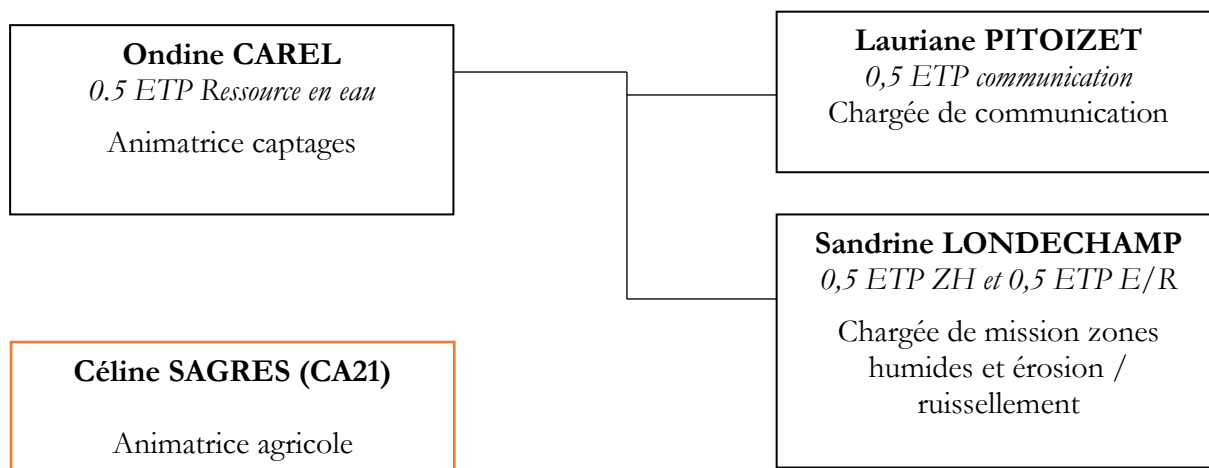
- Réalisation de travaux de restauration en régie (conception, suivi administratif, suivi des réalisations),
- Contact et accord des riverains (conventions) pour la réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux, rédaction des dossiers réglementaires, rédaction des demandes de subventions, rédaction des pièces des marchés publics, suivi financier et technique des travaux,
- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique des riverains dans le cadre de l'entretien de la végétation rivulaire (programmation, suivi administratif et financier, suivi de chantiers...).

Les missions rivières en 2024 étaient assurées par :



2.2 CELLULE ANIMATION

Les missions d'animation en 2024 étaient assurées par :



L'animation liée à l'érosion ruissellement, aux zones humides et à la protection des bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES, animatrice agricole à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

2.2.1 ANIMATION DE CONTRAT

2.2.1.1 BILAN DU CTEC FIN 2024

Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2024 définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de :

- Protection et de restauration des milieux aquatiques et humides, de diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques, et de limitation et prévention du risque inondation sur le territoire d'exercice de la compétence GEMAPI par l'EPAGE Sequana ;
- Préservation de la ressource en eau et de protection pérenne des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future des territoires à enjeux du département de la Côte d'Or (21) inclus dans le périmètre de l'EPAGE.

Le périmètre de l'EPAGE concerné par le présent contrat est défini par le bassin-versant de la Seine et ses affluents en Côte d'Or depuis sa source jusqu'en limite du département de l'Aube. Il concerne également le bassin versant de l'Aube amont et ses affluents dans le département de la Côte d'Or.

Le bilan de ce contrat est le suivant :

	ACTIONS			MONTANTS		
	INSCRITES	REALISEES	% ENGAGE	INSCRIT	ENGAGE	% ENGAGE
GENERAL	113	68	60 %	6 M €	4,4 M €	74 %
Enjeu 1 : Continuité écologique	8	4	50 %	691 200 €	825 223 €	119 %
Enjeu 2 : Petite continuité	23	13	56 %	435 600 €	235 830 €	54 %
Enjeu 3 : Restauration morphologique	21	9	43 %	984 600 €	948 127 €	96 %
Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides	14	8	57 %	766 440 €	84 917 €	11 %

	ACTIONS			MONTANTS		
	INSCRITES	REALISEES	% ENGAGE	INSCRIT	ENGAGE	% ENGAGE
Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable	21	15	71 %	674 400 €	257 268 €	38 %
Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques	11	7	63 %	975 600 €	451 642 €	46 %
Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondation	4	3	75 %	350 000 €	392 336 €	112 %
Enjeu 8 : Animations	7	7	100 %	1 078 000 €	1 222 729 €	113 %
Enjeu 9 : Communication / Sensibilisation	4	2	50 %	7 200 €	800 €	11%

- 5% d'actions restent à initier
- 30% d'actions sont bloquées (refus de propriétaire généralement)
- 11% d'actions ont été réalisées en hors contrat.

Le bilan technique et financier du CTEC 2020-2024 de l'EPAGE Sequana peut donc être considéré comme bon.

2.2.2 MISSIONS DE COMMUNICATION (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana a en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

2.2.3 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « érosion/ruissellement » (0,5 ETP) assure des missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 6 « diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques »,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l'enjeu 6,
- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 6,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 6,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions de l'enjeu 6.

2.2.4 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 4 : « protection de la biodiversité des zones humides »,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l'enjeu 4,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 4,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 4,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions de l'enjeu 4.

2.2.5 CELLULE « RESSOURCE EN EAU POTABLE » (0.5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « ressource en eau potable » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 5 : « préservation de la ressource en eau potable » qui concerne aussi bien la lutte contre les pollutions accidentelles et ponctuelles (accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur procédure DUP) que la lutte contre les pollutions diffuses (accompagnement

des collectivités dans la mise en œuvre des études de Bassin d’Alimentation de Captage) que les problèmes de ressource en eau (quantitatif insuffisant),

- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l’enjeu 5,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d’ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d’ouvrages locaux autour du programme d’action de l’enjeu 5,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi (technique et administratif), de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l’enjeu 5,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d’ouvrages des actions de l’enjeu 5.

3.1 CELLULE RIVIERE

3.1.1 RETABLIR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (ENJEU 1)

3.1.1.1 EFFACEMENT DE L'OUVRAGE LEMOINE A CHÂTILLON-SUR-SEINE (ACTION 1.3)

Le projet d'effacement concerne les différents ouvrages du complexe hydraulique du moulin Lemoine, situé à Châtillon-sur-Seine. Les ouvrages hydrauliques concernés par cette prestation sont la propriété de l'EPAGE Sequana.

L'objectif initial de ce projet était d'araser les ouvrages hydrauliques (vanne usinière et vannages de décharges) afin de rétablir la continuité écologique en ce lieu et de créer des banquettes pour resserrer le lit mineur en période d'étiage. Suite à de nombreuses discussions avec la commune et les partenaires (financeurs, ABF, OFB, DDT), et grâce à l'acquisition du moulin par l'EPAGE Sequana en 2022, ce projet a pris une dimension plus ambitieuse en agissant sur plusieurs axes :

1. La **restauration écologique et morphologique du milieu** (Seine et Douix) par l'effacement des ouvrages hydrauliques, la création de banquettes, la recharge sédimentaire de la rivière et la mise en place de blocs abris ;
2. La **réduction du risque inondation** dans Châtillon par la création de zone d'expansion de crue urbaine en décaissant les terrains ;
3. La **valorisation paysagère du site** par des aménagements paysagers et pédagogiques permettant d'allier biodiversité et attractivité.

Le calendrier prévisionnel fixé lors du lancement du projet était le suivant :

- 2022 : Phase 1 : achat du moulin Lemoine par l'EPAGE Sequana
- 2023-2024 : Phase 2 : démolition et dépollution du site
- 2024-2025 : Phase 3 : restauration et aménagement du site



Figure 1 : Projet d'aménagement du secteur du moulin Lemoine. Source : EPAGE Sequana, 2022

En 2024 :

- **En février**, l'entreprise CHENOT a procédé à la mise à nu du site (débroussaillage et abattage des arbres) afin que les différentes sociétés puissent intervenir.
- **De mars à juin**, l'entreprise PENNEQUIN et son sous-traitant VALGO, retenus pour ce marché, ont procédé au désamiantage du site et à la démolition des superstructures, sous la maîtrise d'œuvre de TAUW France.
- **En parallèle sur cette même période**, un groupe d'étudiants en DSA architecture-urbanisme, financé par l'EPTB Seine Grands Lacs, ont travaillé sur un projet d'aménagement paysager et pédagogique du site Lemoine. Ils ont également travaillé à des aménagements plus larges, à l'échelle de la commune, dans le but de reconnecter la ville à la rivière.
- **En septembre**,
 - l'INRAP est intervenu pour réaliser un diagnostic d'archéologie préventive afin de statuer sur la nécessité ou non de réaliser des fouilles archéologiques sur ce site, celui-ci étant classé en zone de présomption archéologique.

- Les étudiants en DSA architecture-urbanisme sont venus à Châtillon présenter leur projet aux différents partenaires.
- Après une phase de consultation, les entreprises ARTELIA et MAYOT & TOUSSAINT ont été retenues pour travailler respectivement sur les aménagements hydrauliques/hydromorphologiques et paysagers/pédagogiques du site (en AVP, PROJET et MOE). La phase AVP sur les volets hydrauliques/hydromorphologiques a ainsi été engagée dès octobre et ARTELIA travaille à la proposition de différents scénarios d'aménagement.

Ces prestations et ces travaux sont financées par l'AESN, Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris, la commune de Châtillon-sur-Seine et l'EPAGE Sequana.

Le projet doit se poursuivre en 2025 avec :

- La purge des fondations des bâtiments et la dépollution des sols - prévues en début d'année ;
- La conception des aménagements hydrauliques/hydromorphologiques, paysagers et pédagogiques, tout en prenant en compte les prescriptions de la DRAC suite au diagnostic archéologique ;
- Le lancement des travaux d'aménagements hydrauliques/hydromorphologiques sur le site, sous la maîtrise d'œuvre d'ARTELIA, à partir de septembre.

3.1.2 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ENJEU 2)

Le marché de génie écologique s'étant terminé en 2023, un nouvel accord-cadre à bons de commandes a été relancé et attribué à l'entreprise SAS ANDRE BOUREAU en janvier 2024.

Il était prévu en 2024 la restauration de la petite continuité écologique sur le Revinson au niveau d'Étalante avec le remplacement d'un passage busé par un dalot.

L'EPAGE Sequana a obtenu les accords des propriétaires, a réalisé le dossier réglementaire Loi sur l'Eau et a sollicité les financements nécessaires auprès de l'AESN.

En raison de conditions climatiques défavorables, ces travaux n'ont finalement pas pu être réalisés mais sont reportés à l'année 2025.

3.1.3 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU (ENJEU 3)

3.1.3.1 RESTAURATION PHYSIQUE A QUEMIGNY-SUR-SEINE (ACTION 3.5)

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine en Côte d'Or, connaît depuis plusieurs années des modifications importantes se traduisant par le remembrement du parcellaire agricole, la destruction de haies, et la simplification du sol, mais également par le busage avec des ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés et la rectification du linéaire du ruisseau. Ces changements favorisent grandement les phénomènes d'érosion des terres agricoles et le ruissellement des eaux sur ce bassin versant à forte pente.

La dernière crue du 11 mars 2018 a provoqué l'incision du lit et de fortes inondations occasionnant d'importants dégâts de biens collectifs et privés.

Depuis, une réflexion globale a été menée sur le bassin versant et une étude portant spécifiquement sur le ruisseau de Cosne a été réalisée avec la volonté de concilier la restauration du milieu aquatique et la lutte contre les risques inondations. Un projet d'aménagement et de découverte du ruisseau sur près d'un 1kml est ainsi mené.

Les travaux, commencés en septembre 2023, ont dû être rapidement interrompus du fait de conditions climatiques défavorables. Ils ont repris en mai 2024 mais ont continué à faire face à plusieurs points de blocages :

- Des conditions climatiques restant très défavorables en raison d'une pluviométrie importante et d'épisodes orageux intenses ;
- Des problèmes de gestion de sédiments du fait d'une granulométrie pas assez adaptée au contexte torrentiel du ruisseau ;
- La reprise du projet demandé par le CD21 au niveau du franchissement de la route départementale et sur la partie aval, et ce malgré son association à toute la phase de conception avant travaux ;
- Des pourparlers avec VEOLIA qui n'avait pas indiqué dans les DT/DICT qu'une partie du réseau était en amiante ;
- Le respect d'un calendrier de travaux en accord avec les habitants de la commune et les agriculteurs locaux.

Les travaux n'ont pu être terminés en 2024 malgré une prolongation des délais de travaux acceptée par la DDT21 jusqu'au 19/12/2024. Il reste ainsi à faire en 2025 :

- La reprise du tronçon amont dégradé par la non stabilisation des matériaux en place ;
- La déviation du cours d'eau dans la parcelle acquise par le CD21 sur la partie aval ;

- Les aménagements de sécurité (passerelles piétonnes, rambardes et signalétique de sécurité)

Ces travaux, réalisés par l'entreprise BOUREAU sous la maîtrise d'œuvre d'ARTELIA, sont financés par l'AESN, la Région BFC, le CD21, Seine Grands Lacs, l'EPAGE Sequana et la commune de Quemigny-sur-Seine. De nouvelles demandes financières ont dû être faites à l'automne 2024 en raison d'aléas de chantier et la reprise du projet par le CD21.

3.1.3.2 RESTAURATION DE LA SEINE A VIX

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Gaule Vixoise a sollicité l'EPAGE Sequana pour porter des travaux sur la Seine au niveau de Vix. En effet la rivière s'incise sur certains secteurs et s'écoule alors directement sur les argiles, limitant ainsi les zones de reproduction et risquant à terme de créer des pertes.

A la suite d'investigations de terrain, il a été convenu de réaliser une recharge granulométrique sur différents secteurs.

Courant 2024, la convention entre l'AAPPMA et l'EPAGE Sequana a été signée et les conventions avec les propriétaires ont été établies pour signature en 2025.

Ce projet se poursuivra sur l'année 2025 avec le montage des dossiers réglementaires et financiers, les travaux étant prévus pour septembre 2025.

L'AESN et l'AAPPMA de la Gaule Vixoise sont financeurs de ce projet.

3.1.3.3 RESTAURATION DE LA LAIGNE ET DU RUISSEAU DU LAVOIR A CHAUME LES BAIGNEUX (ACTION 3.20)

Il était initialement prévu au CTEC la simple mise en place d'une clôture pour éviter la divagation du bétail. Après une investigation sur le terrain, nous avons pensés qu'un projet de restauration plus ambitieux et bénéfique pour le cours d'eau était nécessaire. Nous avons donc rencontré le propriétaire et lui avons proposé de travailler sur une restauration globale du cours d'eau.

Sur ces zones d'intervention, nous allons créer des banquettes végétales afin de resserrer le lit mineur des cours d'eau. Nous allons également réaliser une recharge granulométrique sur ces secteurs. Toutes les berges seront reprises en pente douce.

Une clôture sera mise en place, et deux passages à gué ainsi qu'un abreuvoir type descente aménagée pour l'abreuvement du bétail seront créés. Enfin ce sont près de 600 arbres et arbustes qui seront plantés sur ces zones de travaux afin de remédier à la totale absence de ripisylve actuelle.

Une convention a été signée entre les deux parties (EPAGE Sequana et propriétaire).

La demande de subvention est réalisée et l'arrêté préfectoral est signé. Les travaux seront effectués en 2025.

3.1.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES (ENJEU 6)

3.1.4.1 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE (ACTION 6.6)

Quelques chantiers-école ont été menés avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de Buxières-les-Villiers dans le cadre de la formation de jeunes étudiants.

Par ailleurs, au vu des conditions climatiques de l'année 2024 et afin de ne pas détériorer les parcelles, l'entreprise CHENOT n'a pu intervenir que sur la commune de Leuglay pour réaliser l'entretien de la végétation, financé par l'AESN.

Les autres interventions prévues en 2024 sont reportées à 2025, sur les communes de :

- Voulaines-les-Templiers, Vanvey et Maisey-le-Duc pour l'Ource,
- Bellenod-sur-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Brémur-et-Vaurois, Aisey-sur-Seine, Nod-sur-Seine et Chamesson pour la Seine.

3.1.4.2 PROJET EAU ET AGRICULTURE DURABLE DU CHÂTILLONNAIS (ACTION 6.7)

Le projet « Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais » (EADC) porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et accompagné par l'EPAGE Sequana, Seine Grands Lacs, le Parc National de forêts et la Métropole du Grand Paris, se poursuit avec plusieurs **temps fort en 2024** :

- **Janvier** : Finalisation du cadre juridique et contractuel des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec la mise en place de convention et de trame de contrat type pour permettre un déploiement opérationnel du dispositif
- **Février** : Signature, au salon de l'Agriculture, de la convention cadre de financement des PSE, entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
- **Mars** : 1^{ers} entretiens avec les agriculteurs intéressés pour constituer les 1^{ers} dossiers PSE
- **Avril** : Annonce du projet EADC comme lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires Démonstrateurs des Transitions Agricoles et Alimentaires de la Banque des Territoires et de l'AAP « Programme National de l'Alimentation » du Ministère de



l'Agriculture, permettant à EADC de bénéficier de nouveaux financements pour son développement.

- **Mai** : co-construction avec les partenaires d'un programme d'actions sur 18 mois pour répondre à la phase de maturation de l'AMI. Ce travail a permis de définir 20 actions, engagées auprès de 11 structures pour un budget total de 831 400 €.
- **Juin** : signature des 1^{ers} contrats PSE sur les zones d'expansion des crues avec 20 exploitations, ce qui représente 105 parcelles pour une surface de contractualisation de 480 ha et une enveloppe de 898 900 € sur 7 ans. Ce même mois, l'EPAGE Sequana organisait avec différents partenaires techniques une journée de travail pour définir des indicateurs pertinents à suivre pour évaluer le gain environnemental apporté par les PSE.
- **Juillet** : lancement de l'AMI avec la Banque des Territoires, la Déschy'21 et la commune de Baigneux-les-Juifs.
- **Septembre** : présentation du projet EADC aux rencontres nationales de l'AMI Territoires Démonstrateurs.
- **Octobre** : renfort de l'équipe EADC avec l'arrivée d'Antoine CLAUDET en charge de la qualification des besoins de la filière bovins allaitants et la réalisation du schéma de montage de cette filière.
- **Novembre** : lancement de la démarche d'évaluation du projet avec le Parc national de forêts et l'Institut Agro Dijon et organisation d'un atelier Label Rouge.
- **Décembre** : adoption de la stratégie de déploiement des PSE sur l'année 2025.

Ainsi en 2025, l'association EADC lance une nouvelle campagne d'engagement de PSE sur les ZEC (parcelles inondables en bord de cours d'eau) avec une enveloppe de 2 millions d'euros pour remettre ou maintenir de l'herbe sur ces parcelles.

Par ailleurs, **l'EPAGE Sequana**, en charge de la stratégie d'évaluation du gain environnemental apporté par les PSE, a recruté de son côté une stagiaire (Hélène Gelot), pour une durée de 6 mois. En apprentissage à l'EPAGE depuis septembre 2024, elle poursuit le travail mené sur ce volet :

- Recherche d'indicateurs pertinents et construction d'un atelier de travail avec l'ensemble des partenaires en juin 2024,
- Cartographie des réseaux des différents partenaires,
- Synthèse des études BAC menées,
- Diagnostic du territoire EADC sur les enjeux eau.

En 2025 le travail sera axé sur la construction du dispositif évaluatif - volet environnement – travail mené en collaboration avec le Parc national de forêts - pour définir des questions évaluatives, des critères et des indicateurs, puis par l'élaboration de protocoles et la recherche de financements pour construire le réseau de mesures.

3.1.5 LIMITATION ET PRESERVATION DU RISQUE D'INONDATION (ENJEU 7)

3.1.5.1 RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DES CRUES A LEUGLAY (ACTION 7.3)

Dans le cadre d'un partenariat entre l'EPAGE SEQUANA et l'EPTB Seine Grands Lacs, le territoire de l'EPAGE Sequana a été choisi comme territoire pilote pour la mise en place de zones d'expansion de crues (ZEC). Cette année, une ZEC a été créée sur l'Ource à Leuglay. Les travaux ont consisté à abattre toute la végétation du site puis à enlever un merlon créé par l'homme sur une longueur de 1350 ml en berge afin de restaurer l'inondabilité des parcelles avoisinantes tout en protégeant le village. Les berges ont été retalutées en pente très douce et une grande partie des matériaux issus de ce merlon ont été remis dans la rivière afin de créer un matelas alluvial.

Des actions connexes ont aussi été mises en place : remblais de la chute sous le pont de la route départementale, mise en place de buses sous le chemin du moulin afin de le rendre hydrauliquement transparent et permettre d'accroître l'expansion des crues.

La zone d'expansion de crue restaurée a une surface de 5.5 ha et devrait permettre de diminuer de 10 cm le niveau d'eau dans les maisons lors des crues.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise CHENOT pour la partie abattage, clôtures et plantations, et à l'entreprise BOUREAU pour la partie terrassement. L'ensemble a été financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie et l'EPTB Seine Grands Lacs.

3.1.5.2 MODELISATION HYDRAULIQUE DES BASSINS EN CRUE (ACTION 7.1)

L'EPAGE Sequana a fait réaliser par le Cerema une étude afin de connaître le fonctionnement hydraulique de la Seine et de l'Ource pour des crues d'occurrence 2, 5, 10, 20, 50 et 100 ans et d'identifier les ZEC fonctionnelles ou à restaurer. Sur la Laignes, l'absence de chroniques de données hydrométriques suffisamment longues a empêché la réalisation d'une étude hydraulique et a contraint d'adopter une approche hydrogéomorphologique, qui a permis de cartographier l'emprise maximale qu'une crue extrême pourrait atteindre.

Cette action s'est achevée en 2022 et a déjà permis de faire émerger de nouveaux projets de restauration de milieux et de prévention des inondations (ex. ZEC de Leuglay).

En 2024, l'EPAGE Sequana s'est basée sur cette étude pour réaliser avec la DDT21 des porter à connaissance sur les zones inondables, à destination des communes touchées par les inondations.

Ces porter à connaissance ont pour objectifs de :

- Transmettre les informations actualisées sur les zones inondables,
- Savoir comment prendre en compte ces données dans l'aménagement du territoire et dans les décisions individuelles d'urbanisme,
- Rappeler les outils existants pour gérer au mieux une crise en cas d'inondation.

Ces porter à connaissance ont été présentés aux communes de la vallée de Laignes en septembre 2024, et en octobre 2024 pour les vallées de l'Ource et de la Seine.

L'ensemble des documents constituant ces porter à connaissance sont désormais disponibles sur le site de la Préfecture de Côte d'Or :

[Atlas des Zones Inondables / Etudes Hydrauliques - Inondations - Risques majeurs, naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État en Côte-d'Or](#)

3.1.6 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION

- Un diagnostic complet (végétation, morphologie, obstacles, continuité et petite continuité) est toujours en cours sur le bassin de la Seine. Cette année le diagnostic a été réalisé de Source Seine à Buncey.
- Des expertises de terrain pour le marquage d'arbres concernant l'entretien de la végétation ont été menées.
- Diverses formations en lien avec la gestion des milieux aquatiques ont été réalisées en visio ou en présentiel avec notamment IdealCo et le CNFPT : la réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain, l'incidence de la loi climat, les incidences des retenues d'eau, le diagnostic des ouvrages et la planification des travaux liés à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'hydromorphologie des cours d'eau.
- Diverses réunions et visites de sites concernant le PAPI troyen ont été réalisées (digues troyennes par la TCM, Lemoine par l'EPAGE Sequana).

3.1.7 AUTRES

Gabrielle BARRAUT ; stagiaire en BTS GPN - MFR de Buxières-lès-Villiers a travaillé pendant 7 semaines en 2024 au sein de l'EPAGE. Elle a participé aux missions suivantes :

- Réalisation du diagnostic de potentialité fonctionnelle de la Seine,
- Marquage et suivi de travaux dans le cadre de l'entretien de la ripisylve ;
- Assistance aux suivis de chantiers (Cosne, Lemoine)
- Diagnostic chalarose.

Elle sera embauchée en tant qu'apprentie à partir du 6 janvier 2025 pour poursuivre le diagnostic terrain sur le nouveau territoire de l'EPAGE Sequana et travailler à la réalisation de panneaux pédagogiques.

Bastien MARCHAND, stagiaire en 4^{ème} technologique est venu en stage durant 6 semaines.

Nous avons aussi eu quelques stagiaires en stages découverte.

3.1.8 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX

De nombreuses informations ont été données aux riverains concernant la réglementation liée aux milieux aquatiques. Des conseils ont été apportés pour la gestion des boisements rivulaires, sur l'hydromorphologie et des réflexions ont été menées quant aux actions du futur contrat territorial.

3.1.9 ACTIONS PREVUES EN 2025

L'équipe technique de l'EPAGE commencera à faire valider par les propriétaires des fiches travaux pour le prochain contrat territorial.

Un diagnostic du nouveau territoire (24 communes en Haute-Marne) sera réalisé en début d'année afin de faire émerger des actions pour le futur contrat.

3.1.9.1 CONTINUITE (ENJEU 1)

- Lemoine (action 1.3) :
 - Purge des fondations et dépollution des sols.
 - Etudes pour l'aménagement hydromorphologique, paysager et pédagogique du site et lancement des travaux.

3.1.9.2 PETITE CONTINUITE (ENJEU 2)

- Réalisation des travaux sur le Revinson à Etalante (action hors contrat).
- Suppression d'un passage busé sur le ruisseau de Belvau à Villars-Santenoge (action hors contrat).

3.1.9.3 RESTAURATION PHYSIQUE (ENJEU 3)

- Finalisation des travaux de restauration physique du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine - action 3.5.
- Restauration de la Laignes et du ruisseau du lavoir à Chaume-lès-Baigneux – action 3.20.
- Restauration de la Seine à Vix – action hors contrat.
- Finalisation du diagnostic de potentialité fonctionnelle de la Seine -action 3.21.
- Suppression d'un étang et renaturation du ruisseau de la Combe aux Vaches à Villars-Santenoge – action hors contrat.
- Remise au point bas du ruisseau de Belvau sur 100 m juste avant la confluence avec l'Ource à Villars-Santenoge.

3.1.9.4 LIMITATION ET PRESERVATION DU RISQUE INONDATION (ENJEU 7)

- Projet de ZEC en amont et au cœur de Brion-sur-Ource, au stade étude – action hors contrat.

3.1.9.5 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (ENJEU 6)

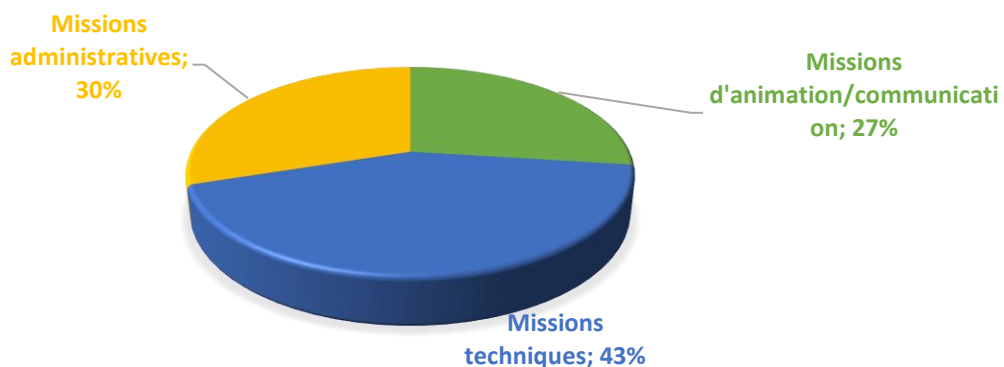
- Mise en défens de la Petite Laignes à Chaume-lès-Baigneux (entre l'étang de Jours-lès-Baigneux et le village de Chaume-lès-Baigneux) – action 6.4.
- Entretien et restauration de la ripisylve sur l'Ource et la Seine– action 6.6.
 - Sur les rives de l'Ource amont, au droit des communes de Voulaines-les-Templiers, Vanvey et Maisey-le-Duc.
 - Sur les rives de la Seine : Bellenod-sur-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Brémur-et-Vaurois, Aisey-sur-Seine, Nod-sur-Seine et Chamesson.

3.1.10 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	27%
Démarchage (MOA, financeurs)	6%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	5%
Echanges extérieurs	5%
Réunions d'équipe	5%
Missions techniques	43%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	30%
Recherche/documentation pour projets	3%
Réunions techniques de projet	5%
Elaboration & Rédaction projets	5%
Missions administratives	30%
Formation	3%
Gestion administrative courante	3%
Suivi du contrat CTEC (copil, évaluation, bilan annuel...)	3%
Préparation et passation de marchés publics	20%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	1%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE RIVIERES POUR 2024



3.2 CELLULE ANIMATION

3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP) (ENJEU 9)

3.2.1.1 REALISATIONS EN 2024

- **Sur le devant de la Seine** : il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Territorial. Il a été édité une fois en 2024.
- **Le petit Sequana** : il s'agit d'un document d'information, édité pour la première fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité trois fois en 2024.
- **Animation** des réseaux sociaux et du site internet de l'EPAGE Sequana.
- **Diffusion de vidéos** réalisées par BF Production retraçant le déroulement de certains chantiers importants de l'EPAGE Sequana (aménagement du site Lemoine à Châtillon-sur-Seine et restauration d'une ZEC à Leuglay).
- **Interventions extérieures** : 1 chantier-école a été organisé en partenariat avec la MFR de Buxières (Saint-Marc-sur-Seine), et une intervention en classe à la MFR de Buxières.



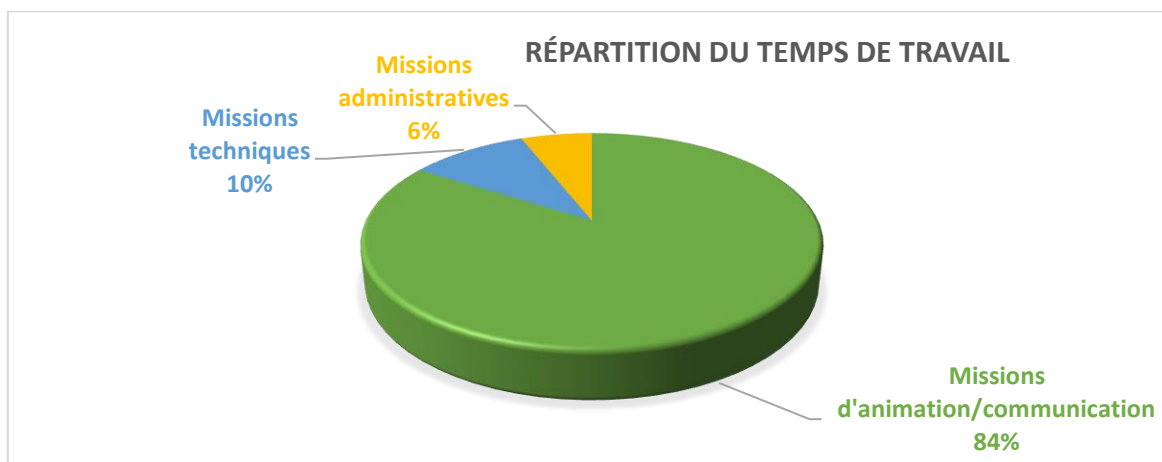
3.2.1.2 PROJETS 2025

- Rédaction de plaquettes biannuelles (*Sur le Devant de la Seine*) relatant les faits marquants et l'avancement du contrat. Elles seront distribuées à l'ensemble des élus, partenaires techniques et financiers du programme ;
- Rédaction d'un document au format flyer (*le Petit Sequana*) ;
- Réalisation par un prestataire extérieur de vidéos de suivi de travaux ;
- Participation au salon Récid'eau (manifestation pédagogique sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques) organisé par le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Armançon ;
- Animation des réseaux sociaux et du site internet de l'EPAGE Sequana.

3.2.1.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	84%
Démarchage (MOA, financeurs)	15%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	56%
Échanges Extérieurs	6%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	10%
Définition des projets de communication, suivi de leur évolution	2%
Recherche/documentation pour les projets de communication	3%
Réunions techniques de projet	0%
Elaboration & rédaction de projet	5%
Missions administratives	6%
Formation	2%
Gestion administrative courante	4%
Total	100%



3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES (ENJEU 4)

3.2.2.1 REALISATIONS EN 2024

➤ **Préservation de la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine -ENS (Action 4.8)**

En 2024 plusieurs actions ont été réalisées en relation avec l'ENS de Saint-Marc-sur-Seine :

- Un inventaire des espèces d'amphibiens pouvant présenter un enjeu a été réalisé par la SHNA en juin 2024,
- Des réflexions pour la valorisation des patrimoines de l'ENS ont été réalisées par le CENB,
- Des réflexions et recherches bibliographiques pour lancer une étude hydrogéologique ont été menées par l'EPAGE Sequana,
- Des conseils ont été apportés par l'EPAGE Sequana à la commune de Saint-Marc-sur-Seine pour l'entretien du site,
- La participation de l'EPAGE à la démarche Natur'Adapt, menée par le CD21 avec l'aide des réserves Naturelles de France, pour intégrer le changement climatique dans les ENS.

Un COPIL aurait dû avoir lieu fin 2024 mais la chargée de mission, Sandrine LONDECHAMP, ayant quitté ses fonctions, celui-ci sera programmé au 1^{er} semestre 2025.

➤ **Veille foncière (Action 4.11)**

Une veille foncière avec la SAFER sur les zones humides ayant bénéficié d'un plan de gestion est mise en place depuis 2020 (pour une durée de 5 ans) afin de surveiller le changement de propriétaires sur ces sites. Dans le cas d'un changement, une animation sera mise en place pour restaurer ces sites. En 2024, la convention avec la SAFER a été renouvelée.

➤ **Bilan des MAEC zones humides (Action 4.6) et Plans Agro-Environnementaux et Climatiques (4.13)**

Plusieurs PAEC ont été ouverts sur le territoire de l'EPAGE Sequana depuis 2016.

Une action « bilan des MAEC zones humides » 4.6 a été inscrite dans le CTEC 2020-2024. Cette action, menée sur 3 ans (2021, 2022 et 2023) a pour but de mettre en place un protocole d'évaluation d'état des parcelles à l'issue des 5 années d'engagements. Plusieurs indicateurs sont inscrits :

- Enquêtes agricoles auprès des agriculteurs afin de connaître le débouché des surfaces qui ont été contractualisées après les 5 années de contractualisation réalisées par la Chambre d'Agriculture ;
- Inventaire floristique sur les parcelles ayant été contractualisées (échantillonnage aléatoire) + inventaire renforcé sur les parcelles remises en herbe réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- Indicateurs chiffrés (nombre d'hectares contractualisés, nombre d'agriculteurs engagés, budget consommé...) réalisés par l'EPAGE Sequana.

Les PAEC de l'Ource et de la Seine Amont 2017 se sont terminés en 2022, les bilans sont en cours de finalisation par le CENB et la Chambre d'Agriculture et seront transmis en 2025 à la DRAAF.

Des discussions ont été engagées avec nos partenaires pour réaliser un nouveau PAEC sur le territoire de l'EPAGE. Après une réunion en avril 2024, celles-ci se sont orientées vers le territoire de l'Aube et de l'Aubette, mais en raison du départ de la chargée de missions, ce travail n'a pour l'instant pas pu être approfondi.

➤ **Restauration de la zone humide de Chaume-lès-Baigneux (4.13)**

Le projet de restauration de la zone humide de Chaume-lès-Baigneux et son aménagement pédagogique a été repris et repensé par la chargée de missions en 2024 suite à des discussions menées avec le vice-président de l'EPAGE Sequana, Thierry Aubry, la commune de Chaume-lès-Baigneux, le Conseil Départemental de Côte d'Or -service routes et l'entreprise BOUREAU en charge des travaux.

Il est ainsi prévu :

- De n'adoucir les berges que là où cela est réellement nécessaire (2 berges finalement adoucies sur les 5 initialement prévues),
- D'évacuer les résidus de curage,
- Un nouveau cheminement au sein de la zone humide, sous forme de boucle,
- La création d'une rampe d'accès depuis la RD21A,
- Le franchissement du bras mort au niveau de sa connexion avec la Laignes avec des pierres naturelles disposées en pas japonais.

Un porter à connaissance avec ces modifications a été réalisé à destination de la DDT21. Une autorisation de voirie a été demandée au CD21 et un avenant à la convention passée avec la commune pour la restauration et l'entretien de ce site a été réalisé.

Pour réaliser ce projet, une aide financière a été demandée à l'AESN.

La Fondation du Crédit Agricole a également été sollicitée dans le cadre d'un appel à projets pour permettre le financement d'une structure sur pilotis (passerelle + plateforme) afin d'améliorer la conciliation des enjeux : public /préservation de l'environnement. Ce projet n'ayant pas été retenu, aucune structure sur pilotis ne sera de ce fait réalisé.

Pour communiquer autour de ce projet de restauration, 2 panneaux pédagogiques vont être installés sur le site. Les maquettes ont été conçues par la chargée de missions zones humides et la chargée de communication de l'EPAGE Sequana. Une vidéo du projet doit également être réalisée par BF Production. Des photos, vidéos et le survol d'un drone au-dessus du site ont été réalisés en septembre avant le lancement des travaux.

Néanmoins, les travaux n'ont finalement pas pu être réalisés du fait de conditions météorologiques trop défavorables et sont reprogrammés pour 2025. Seule la coupe de saules par l'entreprise CHENOT a pu être effectuée

➤ **Mise à jour de la couche ZPI ZH – projet EADC (6.7)**

Une mise à jour de la couche zones humides pour les zones prioritaires d'intervention du projet EADC a été faite à partir des inventaires renseignés par la DREAL BFC et le CENB, et en intégrant les parcelles contractualisées dans le cadre des MAEC zones humides. De nombreuses discussions ont été menées dans ce cadre avec la DREAL BFC et le CENB pour distinguer les milieux humides avérés des milieux humides potentiels.

➤ **Mise à jour des plaquettes « zones humides et urbanisme » (9.2)**

Un certain nombre de plaquettes avait été réalisés par Charline TOULOUSE, ancienne chargée de missions à l'EPAGE Sequana. Ces plaquettes ont pour vocation de porter à la connaissance des communes les zones humides présentes sur leur territoire afin de les intégrer dans leur projet d'aménagement. Sandrine LONDECHAMP a voulu continuer la mise à jour de ces plaquettes sur

les communes où cela n'avait pas encore été fait mais les données n'ont pas été retrouvées par le CENB.

➤ **Participation à divers COPIL/COTECH et journées thématiques :**

- Participation aux réunions d'EADC en lien avec les zones humides,
- Participation aux COTECH de la CAAPRE (CA21),
- Participation au COPIL de l'ENS de l'étang de Marcenay-Larrey, géré par le CENB,
- Participation à diverses visio-conférences, notamment avec IdealCo, concernant les zones humides, la réglementation les concernant et leur biodiversité.

3.2.2.2 PROJETS 2025

- ENS de Saint Marc-sur-Seine (Action 4.8) : Continuité des actions du plan de gestion, lancement de l'étude hydrogéologique.
- Travaux de restauration, préservation du bras mort à Chaume-lès-Baigneux (Action 4.9)
- Concertation avec les différents partenaires pour lancer de nouveaux PAEC.
- Création et animation d'un groupe de réflexion d'exploitants pour la mise en place d'analyses sur fourrages secs et verts afin d'évaluer la valeur nutritive et fourragère des prairies humides (Action 4.1).
- Réflexions pour engager de nouvelles actions zones humides dans le cadre du futur contrat.

3.2.2.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	31%
Démarchage (MOA, financeurs)	3%
Préparation, organisation & animation de réunions	15%
Supports de communication	5%
Echanges extérieurs	5%
Réunions d'équipe	3%
Missions techniques	36%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	10%
Recherche/documentation pour projets	5%
Réunions techniques de projet	15%
Elaboration & Rédaction projets	6%
Missions administratives	33%
Formation	2%
Gestion administrative courante	20%
Suivi du contrat CTEC (copil, évaluation, bilan annuel...)	5%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	6%
TOTAL	100%



3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT » (ENJEU 6)

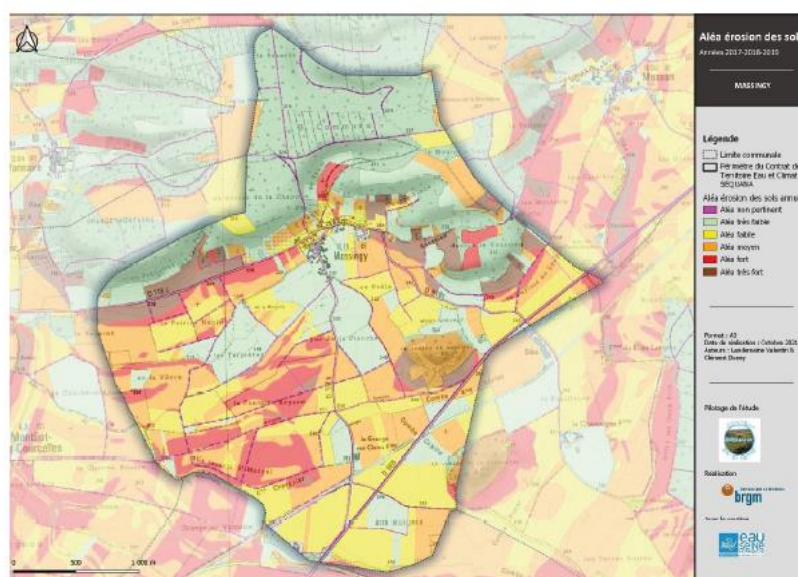
3.2.3.1 REALISATIONS EN 2024

➤ Étude globale pour la caractérisation de l'érosion des sols et du ruissellement sur le territoire de l'EPAGE Sequana (Action 6.8)

Afin de répondre à une problématique de coulées boueuses et d'inondations par ruissellement entraînant des dégâts parfois importants sur les infrastructures et les habitations, l'EPAGE Sequana a mandaté le BRGM en 2020 afin de réaliser une étude globale visant à caractériser les aléas érosion et ruissellement du sol à l'échelle de son territoire.

La première phase de cette étude, finalisée en 2022 et correspondant à sa tranche ferme, consistait à cartographier les zones d'action prioritaires au regard du risque d'érosion des sols et de ruissellement, notamment afin de préserver la ressource en eaux souterraines et superficielles pouvant être contaminée par les départs de terres d'origine agricole. Dans le cadre de cette première phase, le BRGM a employé l'outil MESALES afin de pressentir la sensibilité des terrains de son territoire à l'aléa érosion des sols et ceci à deux échelles, répondant ainsi à deux problématiques distinctes :

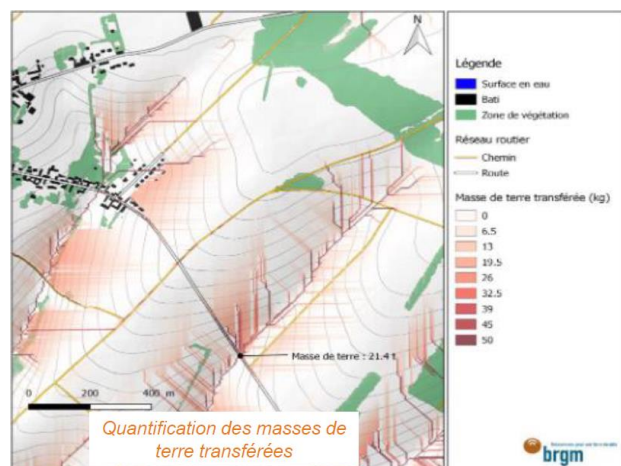
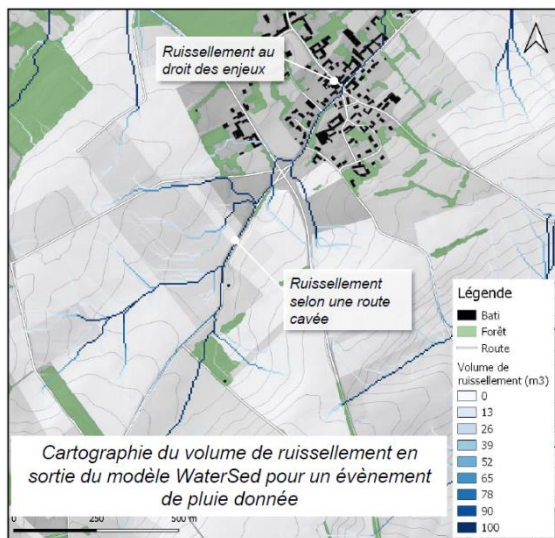
- Identifier les villages/routes exposées à l'aléa coulées de boue en cartographiant les bassins versants débouchant dans les villages et les réseaux de communication ;
- Identifier les cours d'eau exposés aux transferts de sédiments produits par l'érosion pouvant mener à une dégradation du milieu due à la présence de contaminants, en cartographiant les sous-bassins des cours d'eau.



Extrait de l'atlas cartographique de l'aléa érosion des sols annuel sur la commune de Massingy

La deuxième phase de l'étude consiste à modéliser, à des échelles plus réduites (sous bassin versant) le transfert du ruissellement et de l'érosion des sols et de modéliser des aménagements pertinents pour diminuer les vitesses d'écoulement et les transferts de minéraux. Ce travail est réalisé à partir de l'outil Watersed qui a été développé par le BRGM et se déroule en 5 phases :

1. Construction du modèle WaterSed (description numérique du paysage, définition des pluies de projet et paramétrisation des propriétés physiques du sol)
2. Application du modèle WaterSed pour définir l'état initial, *ie* sans aménagement (identification des cultures générant le plus d'érosion, cartographie des ruissellements et des flux sédimentaires)
3. Proposition de solutions optimales de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
4. Sondage par l'EPAGE Sequana auprès des acteurs locaux (élus et monde agricole) de l'acceptabilité des solutions optimales
5. Application du modèle WaterSed selon les retours obtenus auprès des acteurs locaux et évaluation de l'efficacité des solutions proposées et chiffrage.



En 2024 :

- Janvier 2024 → Formation par le BRGM de 3 salariés de l'EPAGE Sequana à l'utilisation du modèle WaterSed ;
- Modélisation WaterSed et vérifications terrain par la chargée de mission érosion-ruissellement du bassin versant débouchant sur la commune de Etalante, avec appui du BRGM ;

- En parallèle, lancement au cours d'un COPIL fin janvier 2024 de l'étude modélisation par le BRGM de 4 bassins versants pilotes débouchant sur les communes de Belan-sur-Ource, Chaumont-le-bois, Mosson et Obtrée.
- Fin 2024, les étapes 1 et 2 des modélisations par le BRGM et par l'EPAGE Sequana sont achevées et l'étape 3 de propositions de solutions optimale pourra être démarrée dès l'arrivée de la nouvelle chargée de missions érosion-ruissellement.

➤ **Erosion et ruissellement à Saint-Marc-sur-Seine (action hors contrat)**

Les 1^{er} et 2 août 2024, un violent orage avec de fortes pluies a frappé les communes de Saint-Marc-sur-Seine et Magny-Lambert, provoquant des inondations par ruissellement et engendrant d'important dégâts, notamment dans le village de Saint-Marc-sur-Seine.

A la suite de cet épisode, l'EPAGE Sequana, avec l'appui des communes, a analysé le fonctionnement hydraulique du bassin versant en identifiant les principaux axes de ruissellement et en localisant les points de désordres. Une étude plus approfondie et des aménagements pour limiter ce risque devront par la suite être programmés.

➤ **Evaluation de l'aléa érosion-ruissellement sur une parcelle de la commune de Thoires et propositions d'aménagement (action hors contrat)**

Un propriétaire désirant défricher une de ses parcelles en coteau pour louer son terrain à des fins viticoles a été envoyé par la DDT21 vers l'EPAGE Sequana pour avis.

La Préfecture de Côte-d'Or a conditionné son autorisation de défrichement de la parcelle par des prescriptions techniques visant à limiter le risque de glissement de terrain et le ruissellement, que le propriétaire conteste.

Ainsi, l'EPAGE Sequana a analysé différentes caractéristiques du site (occupation du sol, relief, pédologie, géologie, ...) afin d'émettre un avis à ce sujet.

➤ **Participation à des journées diverses thématiques / COPIL**

➤ **Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique érosion / ruissellement**

3.2.3.2 PROJETS 2025

- Animation par l'EPAGE Sequana et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or sur les communes de Belan-sur-Ource, de Chaumont-le-Bois, d'Obtrée et de Mosson pour définir les aménagements à retenir et finalisation de la modélisation par le BRGM sur ces communes.
- Poursuite de la modélisation sur le bassin versant d'Étalante et animation auprès des acteurs locaux.
- Participation au déploiement d'EADC (PSE, évaluation environnementale) sur le volet érosion / ruissellement.

3.2.3.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	7%
Démarchage (MOA, financeurs)	1%
Préparation, organisation & animation de réunions	3%
Supports de communication	0%
Echanges extérieurs	0%
Réunions d'équipe	3%
Missions techniques	73%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	20%
Recherche/documentation pour projets	10%
Réunions techniques de projet	5%
Elaboration & Rédaction projets	38%
Missions administratives	20%
Formation	10%
Gestion administrative courante	2%
Suivi du contrat CTEC (copil, évaluation, bilan annuel...)	5%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	3%
TOTAL	100%



3.2.4 ANIMATION CAPTAGES (ENJEU 5)

L'EPAGE Sequana, de par sa compétence animation et concertation, assure le suivi technique et administratif des études BAC (préparation, passation, exécution des phases 1 à 3). Les maîtres d'ouvrage de ces études restent les communes ou syndicat des eaux.

Ces études sont financées à 80 % par l'AESN (étude hydrogéologique, diagnostic des pressions et établissement d'un programme d'actions). L'animation agricole (Phase 4 – étude BAC), réalisée par la CAAPRE, est quant à elle financée à 100 % par l'AESN, le SESAM, l'EPAGE Sequana et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

L'EPAGE Sequana accompagne également les collectivités dans leur procédure de Déclaration d'Utilité Publique (technique et administratif). Il est ainsi membre des Comités de Pilotage (COPIIL) des études BAC (dans ses différentes phases) aux côtés de l'AESN, du CD21 (cellule captages), de la CA21 (cellule CAAPRE), de l'ARS21 et de la DDT21.

➤ **BAC Bure-les-Templiers –Phase 1 à lancer (Action 5.6)**

La commune de Bure-les-Templiers connaît depuis de nombreuses années des problèmes de qualité de sa ressource en eau dégradée par les nitrates notamment au niveau du hameau de Romprey. Convoquée à plusieurs reprises par la Sous-Préfecture de Côte d'Or afin d'établir une stratégie pour rétablir sa qualité, la commune est aujourd'hui en contentieux européen nitrates avec mise en demeure par arrêté du 19 novembre 2021 sur l'unité de distribution du réseau de Romprey. La commune est donc désormais dans l'obligation de distribuer une eau conforme de qualité pour

le paramètre nitrates sur cette unité de distribution, dans un délai de 3 ans à compter de la notification de cet arrêté.

Afin d'y répondre, un plan d'actions doit être établi comprenant notamment une étude d'aire d'alimentation de captage, avec mise en œuvre par la suite d'un diagnostic des pressions et d'un programme d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau au captage de Romprey.

Après plusieurs discussions avec la commune, le CD21 et l'AESN, il a été décidé de réaliser une étude BAC au niveau des 2 ressources de la commune (captage de la Fontaine Peulin qui alimente le bourg de la commune et captage de Brosse Brenot qui alimente le hameau de Romprey) et de rechercher une nouvelle ressource en eau souterraine pour palier quantitativement et qualitativement à la ressource de Brosse Brenot.

L'étude AAC a été lancée en janvier 2024 et est menée par le bureau d'études AH2D. Le contexte du captage a été défini et des 1^{ères} investigations ont été lancées (suivi renforcé, analyses hydrochimiques, suivi des débits). Des compléments et des demandes de précisions sont à l'heure actuelle attendus par le COPIL pour valider certains résultats et avancer sur les autres missions.

L'EPAGE a également réalisé, au côté du CD21, des visites des captages pour voir comment installer les stations de mesures (pérennes) et valider les installations réalisées (sur Brosse Brenot).

➤ **BAC Chamesson –Phase 1 en cours + DUP (Action 5.8)**

Afin de bénéficier des aides de l'AESN dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable sur la commune de Chamesson, une étude d'aire d'alimentation de captage a été lancée. Cette étude permettra de réviser la DUP existante datant de 1988 car celle-ci ne prend pas en compte le puits alimentant en secours la commune (lors notamment des périodes de basses eaux), créé en 1991. Le captage de la Fontaine Sainte Anne étant également sensible au SDAGE (2022-2027) vis-à-vis des pesticides, cette étude permettra par la suite de protéger/préserver la ressource en eau si un diagnostic des pressions et un programme d'actions sont par la suite mis en œuvre.

L'étude AAC, démarré en mars 2022 et menée par le bureau d'études Phréasol a permis d'acquérir de nombreux résultats au travers des différentes investigations menées : traçage courte distance et pompage d'essai longue durée pour identifier les relations bief/captage et caractériser l'aquifère ; traçages longue distance dont une 2^{ème} campagne lancée en 2024 pour affiner la délimitation du BAC, reconnaissance du captage par passage caméra ; suivi débitmétrique et suivi renforcé nitrates/pesticides).

Le COPIL tenu en octobre 2024 a permis de valider la délimitation du BAC proposée.

Un COPIL doit se tenir en février 2025 pour valider la vulnérabilité du milieu suites aux sondages pédologiques réalisés.

Une réunion publique (prévue le 6 février 2025) permettra de restituer l'ensemble des résultats aux acteurs concernés par le BAC (forestiers, carriers et agriculteurs) et engager les discussions pour poursuivre cette étude (diagnostic des pressions et établissement d'un programme d'actions).

En plus du suivi de l'étude, l'EPAGE a organisé et participé aux différents échanges / réunions qui ont pu avoir lieu en 2024.

➤ **BAC Echalot –Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.11)**

Le captage des 2 sources de Vau le Bon, situés à Echalot, n'ayant pas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), une procédure a été lancée fin 2018, couplée à une études BAC (Phase 1).

Celle-ci a été réalisée par le bureau d'études Science Environnement et s'est terminée en 2023, délimitant un bassin d'alimentation de captage de 113 ha.

Des compléments ayant été demandés par l'ARS dans le cadre de l'instruction du dossier DUP, L'EPAGE Sequana a fait l'intermédiaire pour aider la commune à répondre à ces demandes.

L'EPAGE Sequana a également organisé une réunion publique (qui a eu lieu en janvier 2025) afin de présenter aux agriculteurs concernés par le BAC les principaux résultats de l'étude et engager les discussions pour poursuivre cette étude (diagnostic des pressions et établissement d'un programme d'actions).

➤ **BAC Brémur-et-Vaurois –Phase 1 finalisée + DUP en cours (Action 5.5)**

Une étude hydrogéologique (Etude BAC – Phase 1) a été menée par le bureau d'études Sciences Environnement, à la demande de la commune de Brémur-et-Vaurois, pour son captage AEP de la source du lavoir, qui n'a pas de DUP. Réalisée entre 2020 et 2022, le bassin d'alimentation définie a une superficie de 118 ha.

Ce captage ne présentant pas de problématiques qualitative et quantitative, le COPIL n'a pas jugé nécessaire de poursuivre l'étude BAC dans ses phases ultérieures et seule une réunion publique, intégrant des préconisations agricoles en faveur de l'environnement, a été tenue en mai 2022 pour informer et sensibiliser les principaux acteurs présents sur le BAC.

Par ailleurs, ce captage n'étant pas protégé réglementairement, une procédure DUP a été engagée. Suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé nommé sur ce dossier, des investigations complémentaires se sont révélées nécessaires. Après la réalisation de levés topographiques en 2023 par le CD21 et l'EPAGE, un traçage a été mené en septembre 2024 pour démontrer la relation ou non entre une zone effondrée située au nord-ouest du captage et le captage. L'EPAGE a assisté le CD21 dans cette investigation.

➤ **BAC SIAEP de Chambain-Buxerolles – Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.7)**

Le captage de la source des Eaux Bruyantes, exploité par le SIAEP de Chambain-Buxerolles, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée en 2020, couplée à une étude BAC. Cette dernière a été réalisée par le bureau d'études Science Environnement et a permis de délimiter un bassin d'alimentation de 368 ha.

La source des Eaux Bruyantes faisant par ailleurs l'objet depuis 2021 d'une dérogation de mise en distribution par l'ARS suite à la présence récurrente de quinquémérac, un programme d'actions doit être engagé pour permettre le rétablissement pérenne de la qualité de l'eau à ce captage. Après plusieurs discussions menées par l'EPAGE et la CAAPRE auprès du syndicat, ce dernier a accepté de réaliser un diagnostic des pressions suivi de l'élaboration d'un programme d'actions.

Le DCE a été rédigé par l'EPAGE en 2023 puis il a assisté le SIAEP dans sa procédure pour retenir un bureau d'études. Après un appel à candidatures qui s'est révélé infructueux sur la plateforme des marchés publics, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a finalement candidaté en direct. L'EPAGE Sequana a donc assisté le SIAEP dans l'analyse de l'offre et la demande de subvention auprès de l'AESN.

Le marché devrait être lancé début 2025.

➤ **BAC Aisey-sur-Seine / SIE Coulmier-le-Sec / Magny-Lambert / Semond – phases 1 et 2 en cours (respectivement actions 5.1, 5.13, 5.18 et action hors contrat)**

Les études BAC phase 1 des communes d'Aisey-sur-Seine, de Semond, de Magny-Lambert et du SIE de Coulmier-le-Sec, réalisées par le bureau d'études Sciences Environnement, se sont terminées fin 2021 et les rapports définitifs ont été rendus en janvier 2022.

Les BAC d'Aisey-sur-Seine, de Semond et du SIE de Coulmier-le-Sec se chevauchant et les problématiques rencontrées étant semblables il avait été décidé de monter un groupement de commandes avec ces 3 collectivités pour mutualiser les prestations.

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a ainsi été en charge du diagnostic des pressions et de l'élaboration d'un programme d'actions pour le groupement Aisey-sur-Seine (coordonnateur) / SIAEP Coulmier / Semond. Pour l'étude sur Magny-Lambert, c'est le bureau d'études SCE qui a été attributaire du marché. Ces 2 marchés ont été lancés respectivement en juin et juillet 2023.

Les diagnostics agricoles ont été réalisés sur les années 2023 et 2024.

Un programme d'actions agricole a été établi en 2024 en concertation avec les agriculteurs pour les BAC de Semond, Aisey-sur-Seine et le SIAEP de Coulmier avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Ce plan d'actions sera animé par la CAAPRE qui a déjà réalisé en décembre 2024 une 1^{ère} réunion à la demande de la commune de Semond et d'exploitants pour que leur soit représenté le programme d'actions.

Sur Magny-Lambert, des compléments au diagnostic ayant été demandés par le COPIL, celui-ci s'est finalisé fin 2024 et le programme d'actions sera établi début 2025.

L'EPAGE a organisé et participé aux différents échanges / réunions qui ont pu avoir lieu en 2024 et a participé au suivi et contrôle des études.

Parallèlement à ces études, des arrêtés délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation de ces captages ont été projetés courant 2024 pour lesquels l'EPAGE Sequana a été sollicité pour rendre un avis.

➤ **BAC Minot –Phases 1 à 3 finalisées + Phase 4 en cours + DUP en cours (Action 5.21)**

Le captage de la source Sous Moulin du Mont, situé à Minot, n'ayant pas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), une procédure a été lancée fin 2018, couplée à une études BAC (Phase 1). Ce captage est également sensible au SDAGE 2022-2027 (nitrates) et fait l'objet d'un contentieux nitrates avec mise en demeure depuis 2021. Le bureau d'études Science Environnement était en charge de l'étude hydrogéologique qui s'est terminée fin 2020 et qui a permis de délimiter une AAC de 0.95 km².

Un diagnostic des pressions suivi de l'élaboration d'un programme d'actions a ensuite été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Côte D'or et s'est terminé en juin 2022. Depuis une animation agricole est menée par la CAAPRE. En 2024 la CAAPRE a réalisé un point sur la qualité de la ressource en eau suite au suivi renforcé nitrates qui a été menée qui a été transmis aux agriculteurs en vue de les sensibiliser à la problématique qualité. Elle a également récupéré différentes données (assolement, plan prévisionnel de fumures, parcelles semées en CIPAN), afin de pouvoir conseiller au mieux les exploitants du BAC quant à leurs pratiques. Un bulletin de communication concernant le 7^{ème} programme de la Directive Nitrates a également été rédigé et leur a été envoyé.

Parallèlement à cette animation, l'EPAGE a été sollicité pour rendre un avis sur le projet d'arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation de ce captage, qui a été pris en février 2024. Côté DUP, l'ARS est en attente d'éléments de la part de la commune pour faire avancer la procédure DUP.

➤ **BAC Beaulieu - Phase 4 en cours (Action 5.2)**

Une animation agricole est menée par la CAAPRE depuis 2019 sur le captage de la source de la Douhie, situé sur la commune de Beaulieu.

En 2024, les actions réalisées sont :

- Récupération et avis sur les prévisionnels de fumure de tous les agriculteurs du BAC ;
- Réalisation de cartes d'assolement ;
- Proposition d'une formation sur l'implantation des couverts d'intercultures en terres superficielles ;
- Edition de 2 bulletins de communication, l'un sur la méthode MERCI et l'autre sur le 7^{ème} programme de la Directive Nitrates.

➤ **BAC Rochefort-sur-Brevon - Phase 4 en cours + DUP bloquée (Action 5.16)**

Une animation agricole est menée par la CAAPRE depuis fin 2016 sur les captages de la source du Château et de la source du Puiset, situés sur la commune de Rochefort-sur-Brevon.

En 2024, les actions réalisées ont été les mêmes que pour Beaulieu.

3.2.4.1 AUTRES ETUDES (HORS CONTRAT)

➤ **Poithières : problématique quantitative et qualitative**

La commune de Poithières connaît depuis quelques années des problèmes de quantité d'eau (lors des étiages sévères) et de qualité d'eau (manganèse, métolachlore-ESA). Dans ces conditions, la connaissance du fonctionnement hydraulique du secteur, de la capacité de production du puits et de l'influence du bief et du cours d'eau sur l'ouvrage est impérative.

Une étude a ainsi été réalisée par le bureau d'études Phréasol et s'est terminée à l'été 2024. La principale conclusion de cette étude est que le bief est en communication avec la nappe et assure à la fois un soutien d'alimentation et joue un rôle de barrière aux contaminants. Plusieurs solutions ont donc été proposées aussi bien au niveau du captage en lui-même, qu'au niveau de la rivière avec

une remise en du bief par la création d'un seuil à cote basse, et plus largement avec la réflexion d'une étude BAC pour régler la problématique qualitative.

A sa demande, l'EPAGE Sequana et le Conseil Départemental de Côté d'Or ont rencontré en novembre 2024 la commune. Le but de cette réunion était de savoir comment procéder par la suite, quelles actions devaient être lancées, par qui (pour la production des cahiers des charges) et dans quel ordre.

Une étude hydraulique avec proposition d'aménagement et une étude BAC doivent ainsi être lancées courant 2025. Les cahiers des charges seront rédigés par l'EPAGE Sequana avec l'appui du CD21 pour le volet étude BAC.

3.2.4.2 PREVISIONNEL 2025

L'EPAGE Sequana assurera en 2025 :

- **Le suivi des études en cours** : Etude hydrogéologique de Bure-les-Templiers, diagnostic des pressions du SIAEP de Chambain-Buxerolles, élaboration du programme d'actions de Magny-Lambert ;
- **La finalisation d'études avec l'organisation de réunions publiques** (Echalot, Chameçon) ;
- **La rédaction de cahiers des charges** pour lancer une étude hydrogéologique sur la commune de Pothières et un diagnostic des pressions sur la commune d'Echalot.

3.2.4.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	18%
Démarchage (MOA, financeurs)	2%
Préparation, organisation & animation de réunions	15%
Supports de communication	0%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	54%
Suivi technique des projets	32%
Recherche/documentation pour projets	0%
Réunions techniques de projet	22%
Elaboration & Rédaction projets	0%
Missions administratives	28%
Formation	0%
Gestion administrative courante	6%
Suivi du contrat CTEC (copil, évaluation, bilan annuel...)	4%
Préparation et passation de marchés publics	18%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	0%
Total	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE CAPTAGES POUR 2023

